

Bulletin d'adhésion Jeunes 2019/2020




Toutes les cases bleues sont à remplir obligatoirement par l'adhérent, les cases jaunes par l'ASPTT et les cases roses à lire attentivement.

N° de Licence (si déjà licencié à la Fédération Française d'Athlétisme):

NOM: Prénom: Né(e) le: Sexe : H F
Adresse: Code Postal: Ville:
Nationalité:
E-mail (obligatoire): N° de portable:

Adhésion annuelle du 1 ^{er} septembre au 31aout	Tarifs	Cochez la case correspondante
Droit d'entrée au club la première Année	15€	Nouvelle adhésion
Licence LMA -ASPTT Eveil Athlétique né(e) en 2011 - 2012	140€	
Licence LMA -ASPTT Poussins né(e) en 2009 - 2010	140€	
Licence LMA -ASPTT Benjamins né(e) en 2008 - 2007	150€	
Licence LMA-ASPTT Minimes né(e) 2006 - 2005	150€	
Licence LMA-ASPTT Encadrement BE – MI	offerte	
▲ Pour les renouvellements 10€ de plus à partir du 01/10/2019 ▲	10€	

Personnes à contacter en cas d'urgence

NOM	PRENOM	 Domicile	 Bureau	 Mobile

Documents à fournir : bulletin d'adhésion complété et signé + Paiement +

- pour une première adhésion Photocopie pièce d'identité + Certificat Médical datant de moins de 6 mois et indiquant votre aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- pour un renouvellement voir le paragraphe suivant:

Renseignez votre questionnaire de santé pour renouveler votre Licence

Si vous êtes licencié(e) à la Fédération Française d'Athlétisme vous recevrez un email de celle-ci au sujet des nouvelles règles concernant le certificat médical.

Pour votre prochaine saison une nouvelle disposition vient d'être mise en place par le **Ministère en charge des sports** afin de faciliter le renouvellement de votre licence et sous certaines conditions ne pas avoir à présenter un nouveau certificat médical lors du renouvellement de votre Licence.

Si vous renseignez le questionnaire de santé disponible sur votre "Espace licencié" et si vous répondez « OUI » à une seule de ces questions, vous devrez présenter à votre club un certificat médical datant de moins de 6 mois au 1er septembre 2017 pour que votre club puisse renouveler votre licence.

Si vous répondez « NON » à toutes les questions, vous pouvez être dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical.

La présentation d'un certificat médical précisant une absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition reste cependant obligatoire pour le renouvellement de la licence dans le cas suivant: • Vous possédez une licence Athlé Santé et vous souhaitez une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise. Nous vous encourageons à vous connecter dès maintenant pour renseigner ce questionnaire sur votre espace licencié.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant..... autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (peuvent être consultés au siège social de l'association) et de l'étendue des garanties d'assurance et /ou d'assistance proposées dans le dépliant disponible sur le site internet avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.
Informatique : « La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification, pour les données vous concernant, auprès du secrétariat de l'ASPTT.

Que les photos, les vidéos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, sur les sites internet sans avoir droit à une compensation.

- J'accepte
 Je n'accepte pas

Lieu, date et signature des parents ou du représentant légal pour le licencié mineur)

Certificat médical ou questionnaire de santé OUI NON

**Attention: la participation aux compétitions est obligatoire :
Dont le Cross ASPTT Jeunes (Novembre 2019)**

Cachet de l'ASPTT :

Responsable Licence Irba Lakhal Tel : 06.95.51.16.33 / Email : irbaaspttlille@hotmail.com

